

FO Préfectures

MOBILISONS-NOUS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

2014

PERSEVERANCE !!!

Une des qualités de notre syndicat, la persévérance. Au ministère de l'Intérieur, il en faut !.

En effet, après avoir redemandé pour la **troisième fois** au ministre l'alignement sur les personnels des DDI du montant des astreintes et interventions, **FO PREFECTURES** a dû relancer la DRH du ministère mardi 28 octobre au soir sur le sujet !!!

Cette dernière a demandé au conseiller territorial du ministre de réintervenir auprès de la DGAFP.

DE QUI SE MOQUE - T- ON

ET LES AGENTS DANS TOUT CELA ?



Durée	Astreintes (indemnités)					
	1 semaine complète	Du vendredi soir au lundi matin	Du lundi matin au vendredi soir	Un samedi	Un dimanche ou jour férié	Une nuit de semaine
Avant	121€	76€	45€	18€	18€	10€
Après	149,48€	109,28€	45€	34,85€	43,38€	10,05€

Période	Interventions (indemnités)		
	Un jour de semaine	Un samedi (majoration de 25%)	Une nuit (majoration de 50%)
Avant	11€	11€	22€
Taux horaire	16€	20€	24€

A quelle date ?	
Un dimanche ou jour férié (majoration de 100%)	22€
Un dimanche ou jour férié (majoration de 100%)	32€

LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE (Pas d'effet rétroactif)
CE SERAIT BUDGÉTÉ POUR 2014.....
Affaire à suivre.....

2014
FO Préfectures

Secrétariat Général : 8 rue de Penhaëvre 75008 PARIS - Adresse postale : B.P 646-08 - 75367 PARIS Cedex 08
Mél 01 40 07 62 91 - E-mail : fo-prefectures@interieur.gouv.fr - site internet : http://www.fo-prefectures.com

Le 4 décembre, je vote pour FORCE OUVRIERE

Le 3 décembre, en Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Pierre et Miquelon

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>

